

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 9 AOÛT 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le conseil communautaire du 17/07/2020, visée en préfecture le 30/07/2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature à M. MAZET, du 23/03/2021 vice-président, donnant délégation permanente pour la commande publique, visé en préfecture le 30/03/2021 ;
- Vu l'article R 2194-6-2° du code de la commande publique ;
- Vu le marché n°2022220074 du 5 mai 2022, conclu avec la société SOGEA PROVENCE ÉTABLISSEMENT CHARLES QUEYRAS TP (05600 SAINT-CRÉPIN) pour la construction du pont de la déchetterie de PATAC - lot n°2 ouvrage, pour un montant de 255 000 € H.T.
- Vu les documents fournis par la SAS CHARLES QUEYRAS TRAVAUX PUBLICS le 13 juin 2023 et validés par la direction de la voirie ;
- Vu le procès verbal des décisions de l'associé unique dans le cadre d'une opération de réorganisation interne au pôle construction de VINCI, SOGEA PROVENCE apportera, le 1^{er} janvier 2023, à VCF 44, qui prendra ultérieurement la dénomination sociale CHARLES QUEYRAS TRAVAUX PUBLICS, société par action simplifiée, sa branche d'activité génie civil, sous le régime juridique des scissions.
La branche complète et autonome d'activité apportée à CHARLES QUEYRAS TRAVAUX PUBLICS comprend désormais le marché public en référence, donnant tout les droits et obligations, précisant qu'elle reste intégralement contrôlée par VINCI construction.
- Considérant la nécessité de conclure un avenant de transfert.

DÉCIDE

Article 1 :

Il est conclu un avenant de transfert n°1 au marché 2022220074 pour la construction du pont de la déchetterie de PATAC, transmis de la Société SOGEA PROVENCE ETS CHARLES QUEYRAS TP à SAS CHARLES QUEYRAS TRAVAUX PUBLICS, dont le siège social est situé Quartier Saint Jean 05600 SAINT-CRÉPIN (siret n°818 721 284 00037) qui reprend tous les droits et obligations du titulaire SOGEA PROVENCE ETS CHARLES QUEYRAS TP nés du contrat conclu avec la communauté d'agglomération GAP-TALLARD-DURANCE à compter de la notification du présent avenant.

Article 2 :

Les sommes dues au titre du présent marché sont versées sur le compte de la SAS CHARLES QUEYRAS TRAVAUX PUBLICS.

Les prestations en cours sont facturées par cette société et seront payées entre ses mains. Ces paiements interviendront déduction faites des avances ou acomptes éventuellement versés à l'ancien titulaire et des avoirs en cours.

Article 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans l'avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.



FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 9 août 2023

Le Vice-président

Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 17 AOUT 2023

Publié ou notifié le : 17 AOUT 2023

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023_08_61**
Objet : **Avenant de transfert n°1 au marché 2022220074 pour la construction du pont de la déchetterie de PATAC à SAS CHARLES QUEYRAS TRAVAUX PUBLICS 05600**

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-08-09 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-200067825-20230809-D2023_08_61-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20230809-D2023_08_61-AI-1-1_0.xml	text/xml	985 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3394.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230809-D2023_08_61-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	58.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 août 2023 à 14h37min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 août 2023 à 14h38min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 août 2023 à 14h41min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 août 2023 à 14h41min23s	Reçu par le MI le 2023-08-17

